

Rentrée du barreau

Intervention du Premier ministre

Lomé, le 21 mars 2014

Je voudrais au nom du Président de la République, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, au nom du Gouvernement et en mon nom propre exprimer mes chaleureuses félicitations à vous tous, Mesdames et Messieurs les membres du barreau du Togo, pour votre attachement à une tradition qui vous offre, chaque année, l'occasion de vous retrouver et de prendre le départ dans une communion d'esprit. Permettez-moi de saluer la présence parmi nous des bâtonniers et avocats de pays amis du Togo qui marque la solidarité internationale dans l'assistance, le conseil et la défense des droits.

C'est aussi un sujet de réconfort de voir dans cette salle, solidaire du barreau les autres professions de justice, qui témoignent ainsi que la justice est bien une grande famille. C'est à l'évidence un signe de la complémentarité des services que vous accomplissez les uns et les autres dans le processus de modernisation de notre justice.

Mesdames et Messieurs,

Notre pays, le Togo s'est résolument engagé depuis quelques années à insuffler un nouveau dynamisme à l'appareil judiciaire togolais. Sa bonne santé est un élément majeure de bonne gouvernance, tant il est indispensable à la préservation de la condition sociale, à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie nationale et à la garantie des droits humains. Le thème sous lequel vous avez souhaité placé cette rentrée solennelle montre ainsi que l'avocat doit prendre place dans le processus de consolidation de la bonne gouvernance, autant que dans la lutte contre la corruption.

Il n'y a, en effet, pas d'Etat moderne démocratique et sociale qui ne soit fondé sur le respect du droit et de la justice. L'avocat doit y contribuer par sa science, sa maîtrise des procédures et des règles, son éducation, sa prestance, son respect des règles éthiques et déontologiques, son attachement à la transparence, à l'honnêteté et au professionnalisme.

L'avocat ne peut être un agent de mal-gouvernance, un instigateur de corruption et un vecteur d'injustice.

Mesdames et Messieurs,

En réalité, la profession d'avocat ne peut échapper aux mutations, surtout à l'heure où le Togo doit se conformer au droit international et au développement accéléré du droit communautaire, en particulier celui de l'UEMOA. L'avenir de la profession d'avocat est, de ce fait, tributaire de votre capacité à répondre fermement et positivement aux

nouveaux défis. Je vous invite donc à faire preuve d'excellence, car les tentations d'affairisme qui ternissent, par moments, l'éclat de votre profession doivent être combattues sans complaisance par une application rigoureuse des textes qui régissent la discipline de votre métier.

Le Togo auquel nous rêvons, celui que nous nous attachons à bâtir ne peut pas tolérer les déviances de ceux qui sont le socle même de la justice. Il ne vous a pas échappé que la politique judiciaire de notre pays est désormais axée sur le retour aux bonnes pratiques judiciaires, au respect de l'éthique et de la déontologie dans toutes les professions de justice. Le garde des sceaux ministre de la justice, le Conseil supérieur de la magistrature et aujourd'hui le barreau en ont fait leur profession de foi. C'est pourquoi je partage votre souhait ferme de voir l'avocat jouer pleinement sa partition.

Votre noble profession est, en effet, l'une des professions qui ont le privilège de l'autorégulation. Ce privilège suppose non seulement une gestion de l'ensemble de la carrière de l'avocat de son entrée à sa sortie par les instances propres à l'ordre, mais également et surtout l'exercice de la police ordinaire. Les instances directrices de l'ordre des avocats doivent ainsi affirmer leur engagement dans ce processus d'assainissement des corps judiciaires. Le droit, la morale, la déontologie doivent être les partenaires indispensables du professionnalisme.

Comme vous le savez, les missions de l'avocat sont d'intérêt général ; ce qui n'est possible que parce que l'avocat est astreint à des obligations déontologiques dont le respect doit être contrôlé par une discipline, elle aussi organisée par la loi.

Soyez assurés que le gouvernement fera sa part et vous accompagne, et vous accompagnera toujours dans cette démarche.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, dans un secteur de la justice parfois décrié par nos concitoyens, à tort ou à raison, se pose, j'en suis conscient, la lancinante question des moyens didactiques, matériels et financiers. Quelles que soient les capacités économiques de notre pays, la taille des moyens mis à la disposition de la justice, les acteurs judiciaires doivent aussi s'attacher à la maîtrise des processus budgétaires, de la programmation à l'exécution en s'attachant au contrôle. C'est à cela que se mesure également la bonne gouvernance. C'est par la maîtrise de ce processus que peut s'exercer sur les services judiciaires, une juste péréquation qui tienne compte des contributions de ce secteur à l'économie de notre pays.

La politique sectorielle de la justice porte les espoirs du gouvernement et son soutien à la renaissance du secteur de la justice. Pour sa part, le Gouvernement a conscience que l'indépendance du Barreau n'en fait pas moins une institution de l'Etat et qu'il se doit d'être attentif à ses sollicitations. Il a ainsi d'ores et déjà mis en place un fond d'aide juridictionnelle qui sera bientôt opérationnelle avec l'adoption du décret d'application de la loi du 27 mai 2013 portant aide juridictionnelle au Togo. Il a également engagé le processus de relecture des textes régissant la profession d'avocat au Togo.

Mesdames et Messieurs,

C'est parce que la justice est une priorité que le Gouvernement s'emploie à sa modernisation. Mais le chantier est nécessairement long. Il fait partie des réformes qui doivent s'inscrire dans la durée. La mesure des efforts et de leur impact ne peut être instantanée. Mais l'optimisme doit être notre horizon.

C'est sur ces mots d'espérance que Je voudrais terminer mes propos et souhaiter, à toute la famille des avocats, et partant à toute la famille judiciaire, une bonne et féconde année.